

Commune de Mittelschaeffolsheim
Délibération du conseil municipal
Extrait du registre du Conseil Municipal



Séance du 11 avril 2023

Président de séance : M. Alain WACK, Maire
Secrétaire de séance : Mme Mélissa LAGEL, Secrétaire de mairie
Date de convocation : 07 avril 2023
Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 15

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture
Date de télétransmission : 18/04/2023
Date de réception préfecture 18/04/2023

Membres en exercice	15	
Présent(e)s	11	M. Alain WACK, Mme Laurette DIEBOLD, M. Didier GRUBER, Mme Sophie DOLLINGER, M. Ludovic FISCHER, M. Fabien GINSS, Mme Jessica GREGET, M. Mathieu KIEFFER, M. Denis LOTTMANN, M. Franck MEYER, M. Alexandre ROUYER, Mme Carmen SCHLEMMER.
Absent(e) excusé(e)	4	M. Hervé BORNERT, Mme Martine CLAUDON, M. Ludovic FISCHER, M. Nicolas LAUGEL.
Procurations(s)	4	M. Hervé BORNERT à M. Denis LOTTMANN, Mme Martine CLAUDON à M. Didier GRUBER, M. Ludovic FISCHER à Jessica GREGET et M. Nicolas LAUGEL à M. Mathieu KIEFFER

La majorité des membres en exercice assistant à la séance, le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

2023-12 Affichage et publication

M. le Maire informe le Conseil Municipal des nouvelles dispositions de l'ordonnance n°2021-1310 et du décret 2021-1311 du 07 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2022. Il précise notamment que la dématérialisation devient le mode de publicité de droit commun des actes réglementaires et des actes ni réglementaires ni individuels pris par l'autorité locale, sauf pour les communes de moins de 3500 habitants qui pourront encore faire le choix d'une publicité papier ou par voie d'affichage.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

OPTÉ pour un affichage papier des actes réglementaires et des actes ni réglementaires ni individuels sur le tableau d'affichage extérieur qui leur confère, avec la transmission au préfet le cas échéant, le caractère exécutoire en faisant courir le délai de recours contentieux contre ces derniers.

PREVOIT une publication, à titre facultatif, sur le site Internet de la commune www.mittelschaeffolsheim.fr.

2023-12	Affichage et publication	
Pour	15	
Contre	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	
Résultat du vote	Adopté à l'unanimité	



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Alain WACK

Le Secrétaire de
séance,
Mélissa LAGEL